Versailles le dimanche 17 mars

Monsieur

je n'etois pas l'année dernière a la seance publique de l'academie et je n'ai point connoissance de l'extrait du discours que vous y avés prononcé relativement a la question du prix et dont vous m'avés envoié la copie.

la lecture que j'en ai faite, ne m'a point fait changer d'opinion, il me semble qu'il auroit été plus simple de demander quelles sont les maladies causées par le vice des excretions, et on auroit proposé, comme je l'ai marqué dans mes reflexions un cours complet de pathologie. une seule de ces excretions (je prendrai l'urine pour exemple) feroit un traités particulier.

En suivant ce que l'on entend, ainsi que vous l'expliqués dans votre discours, par les excretions viciées par defaut, par excès, par le trop de consistence des sucs ou par leur perversion, par la retention de l'humeur dans les propres canaux ou reservoirs, par son effusion hors de ces mesmes parties destinées

carton 4 n°. 35 (4) ANDOUILLE

a la Couture, ou par differens vices de l'organe secretoire et de ses dependances: je me sers de des mesmes Expressions de votre extrait, il est aisé d'apercevoir quel champ vaste fournirait une telle Excretion Viciée. un ouvrage fait mesme avec precision sur cette matière formerait presque un volume
dans la lettre que vous me faites l'honneur de m'ecrire. vous vous exprimés ainsi.
Vous avés certainement raison de dire qu'une chose peut influer en bien ou en mal. mais quand on demande comment le vice des Excretions peut influer? il n'y a point d'equivoque. le terme vices determine l'acception et l'on demande comment il est possible de remedier aux desordres que le vice des Excretions peut causer dans les Maladies chirurgicales cette matiere est bien circonscripte
la 1ere partie de la proposition n'est point equivoque en prenant le mot influer dans le sens precis, puisque c'est un vice il ne peut influer qu'en mal. et ce sens est conforme a mes observations.
la 2e partie me paroit une consequence de la premiere, comment remedier aux desordres que le vice des Excretions

peut causer dans les maladies chirurgicales?

le vice des excretions peut donc causer des desordres dans les maladies chirurgicales? les maladies sont donc supposées preexistentes - elles sont donc le sujet sur lequel les desordres operent: les desordres sont donc une complication a la maladie <u>donnée</u>

il est clair qu'on me demanda point quelles sont les maladies chirurgicales causées par le vice des excretions mais bien l'influence de ce vice dans telle ou telle maladie chirurgicale et quels sont les moyens d'y remedier.

si je n'ai point oublié ma logique voila ma facon de voir si cela n'est pas j'ai tort

ACADEMIE MÉDECINE

or dans l'acception de la question telle que je la concois. les auteurs n'ont rien fait

suivant le sens que vous voulez y donner ils n'ont fait que parcourir tres succinctement les differentes maladies causées par le vice des excretions et je n'y ai trouvé que des choses elementaires

ainsi je persiste dans mon opinion: c'est a l'academie a juger

d'ailleurs j'aurai l'honneur de vous faire observer Monsieur, que mon suffrage devient inutile puisque

ARC
6

Prix
1781

C'en une affaire decidée et jai lieu de le croire
parceque le cachet du Memoire No 4 a eté decouvert
celui de Laccessit ne l'est pas. Cependant dans tous
les memoires des prix qui ont eté envoiés au
president de Lacademie on na jamais levé
le scellé qu'apres son suffrage quil a toujours
soumis a La Compagnie
Vous voiés Monsieur par ce detail que je
tiens toujours a mon opinion. je me flatte
que vous voudres bien lire mes observations
au Comité. cette Lettre que jai l'honneur
de vous ecrire, me semble ajouter a mes
preuves vous en ferés l'usage que vous
croirés convenable
jai l'honneur d'être avec un sincere
attachement Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur Audouillé

je pense de mesme sur la question
de l'année prochaine. Le mot insinuer fait
la mesme sensation.